



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 15 octobre 2020

DÉLIBÉRATION

N° 119 - 15.10.2020

En exercice... 28
Présents..... 24
Votants..... 28
Abstention..... 0

**PÔLE RESSOURCES
6. FINANCES
BUDGET ANNEXE CINÉMA-SPECTACLE
Décision modificative n°1**

L'AN DEUX MILLE VINGT,
Le 15 octobre,

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 9 octobre 2020, s'est réuni en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'Ile de Ré, salle Communautaire, sous la présidence de Monsieur Lionel QUILLET.

Délégués titulaires présents :

Ars en Ré : Mme Danièle PÉTINIAUD-GROS, M. Jérôme DUMOULIN,
Le Bois-Plage : M. Gérard JUIN, Mme Sandrine PERCHAI, M. Jean-Pierre GAILLARD,
La Couarde sur Mer : M. Patrick RAYTON, Mme Peggy LUTON,
La Flotte : Mme Annie BERGERON, M. Roger ZÉLIE, M. Patrick SALEZ,
Loix : M. Lionel QUILLET, M. Patrick BOUSSATON,
Les Portes en Ré : M. Jean-Luc CHENE,
Rivedoux Plage : M. Patrice RAFFARIN, Mme Simone FOULQUIER, M. Marc CHAIGNE,
St. Clément des Baleines : Mme Lina BESNIER, M. Daniel TASSIGNY,
Ste Marie de Ré : M. Didier LEBORGNE, M. Didier GUYON, M. Jean-Philippe GUILLEMOTEAU,
St. Martin de Ré : M. Patrice DÉCHELETTE, Mme Chantal ZELY-TORDJMANN, M. Jean-Paul GOUSSARD.

Délégués titulaires absents et excusés :

Anne PAWLAK (donne pouvoir à Lionel QUILLET), Alain POCHON (donne pouvoir à Patrick RAYTON), Jean-Paul HERAUDEAU (donne pouvoir à Roger ZÉLIE) Gisèle VERGNON (donne pouvoir à M. Didier LEBORGNE).

Secrétaire de séance : M. Jean-Philippe GUILLEMOTEAU.

AR PREFECTURE

017-241700459-20201015-D2020119B-BF
Reçu le 16/10/2020

* * * * *



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 15 octobre 2020

DÉLIBÉRATION

N° 119 - 15.10.2020

En exercice... 28
Présents..... 24
Votants..... 28
Abstention 0

**PÔLE RESSOURCES
6. FINANCES
BUDGET ANNEXE CINÉMA-SPECTACLE
Décision modificative n°1**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 1612-1 à L. 1612-20,

Vu l'instruction comptable M4,

Vu le Budget Primitif du budget annexe cinéma-spectacle approuvé par le conseil communautaire du 23 juillet 2020,

Vu l'avis favorable de la commission finances du 30 septembre 2020,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 6 octobre 2020,

Considérant d'une part, qu'il convient de compléter les crédits pour un montant de 200 000€ concernant l'emprunt de financement de l'équipement de la Maline ;

Considérant d'autre part, la nécessité de régulariser les écritures liées aux avances forfaitaires lors de transfert de l'équipement culturel La Maline réalisées en 2019 pour un montant de 110 000 € ;

Considérant enfin que des avances pour les travaux de réhabilitation de l'équipement culturel La Maline ont déjà été versées pour un montant de 127 500 € (110 000 € en 2019 et 17 500 € en 2020), et que d'autres avances sont susceptibles d'être versées ; il convient dès lors de prévoir la reprise de ces avances par écriture d'ordre budgétaire pour un montant de 150 000 € ;

Considérant qu'il convient de procéder dans le cadre du budget annexe cinéma-spectacle 2020 à la décision modificative n°1 suivante :

Section d'investissement :

Art (Chap) - Opération	Dépenses	Art (Chap) - Opération	Recettes
2313 (23) - 1001	Constructions 200 000,00 €	1641 (16) - 1001	Emprunts en euros 200 000,00 €
238 (23) - 1001	Avances et acomptes versés sur comm. Immo. Corporelles 110 000,00 €	2313 (23) - 1001	Constructions 110 000,00 €
2313 (041)	Constructions 150 000,00 €	238 (041)	Avances et acomptes versés sur comm. Immo. Corporelles 150 000,00 €
	Total Dépenses 460 000,00 €		Total Recettes 460 000,00 €

AR PREFECTURE

017-241700459-20201015-D2020119B-BF
Reçu le 16/10/2020



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 15 octobre 2020

DÉLIBÉRATION

N° 119 - 15.10.2020

En exercice... 28
Présents..... 24
Votants..... 28
Abstention 0

**PÔLE RESSOURCES
6. FINANCES
BUDGET ANNEXE CINÉMA-SPECTACLE
Décision modificative n°1**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'approuver la décision modificative n°1 du budget annexe cinéma-spectacle de la Communauté de communes de l'île de Ré telle qu'elle est susmentionnée,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant dûment habilité à cet effet, à signer tous les actes afférents à ce dossier.

Affichée le : 16 octobre 2020

Le Président

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Rappelle, que, depuis le 1er décembre 2018, il est également possible de déposer un recours juridictionnel sur l'application internet : télécours citoyens, en suivant les instructions disponibles à : www.telerecours.fr

AR PREFECTURE

017-241700459-20201015-D2020119B-BF
Reçu le 16/10/2020

IV - ANNEXES	IV
ARRÊTÉ ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 28
 Nombre de membres présents : 26
 Nombre de suffrages exprimés : 26
 VOTES - Pour : 26
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation : 09/10/2020

Présenté par le Président ,
 A Saint-Martin de Ré, le 15/10/2020
 le Président ,
 Délibéré par le Conseil Communautaire en session Ordinaire
 A Saint-Martin de Ré, le 15/10/2020

Les membres du Conseil Communautaire,

Mme BERGERON Annie	Mme BESNIER Lina	M. BOUSSATON Patrick
M. CHAIGNE Marc	M. CHENE Jean-Luc	M. DECHELETTE Patrice
M. DUMOULIN Jérôme	Mme FOULQUIER Simone	M. GAILLARD Jean-Pierre
M. GOUSSARD Jean-Paul	M. GUILLEMOTEAU Jean-Philippe	M. GUYON Didier
M. HERAUDEAU Jean-Paul	M. JUIN Gérard	M. LEBORGNE Didier
Mme LUTTON Peggy	Mme PAWLAK Anne	Mme PERCHAIS Sandrine
Mme PETINIAUD-GROS Danièle	M. POCHON Alain	M. QUILLET Lionel
M. RAFFARIN Patrice	M. RAYON Patrick	M. SALEZ Patrick
M. TASSIGNY Daniel	Mme VERGNON Gisèle	M. ZELIE Roger
Mme ZELY-TORDJMAN Chantal		



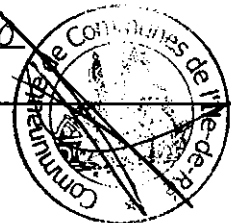
AR PREFECTURE
 017-241700459-20201015-D20201198-BF
 Reçu le 16/10/2020

IV - ANNEXES	IV
ARRÊTÉ ET SIGNATURES	D

[Empty space for content]

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le ____/____/____, et de la publication le ____/____/____

A Saint-Martin de Ré, le 15/10/2020



AR PREFECTURE
017-241700459-20201015-D20201198-BF
Reçu le 16/10/2020